

**MAIRIE DE SAINTE EULALIE
GIRONDE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le deux mai, le conseil municipal de la commune de Sainte Eulalie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert LAPORTE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mardi 26 avril 2016

Présents : Mesdames et Messieurs LAPORTE, AYAYI, COMPAGNON, N. LAURENTJOYE, L'HOSTIS, BASTIEN-CANUDO, YANINI, BORIES, LABAT, BICO, DUTRUCH, DUVERGER, MARIE, TAPIOLAS-CHAPSAL, HERVE, SEGUIN, PERRY, BLANCHARD et MARCHAND.

Pouvoirs :

Mme O. LAURENTJOYE a donné procuration à Mme Y. LAURENTJOYE,
M. RAKOTOARISOA a donné procuration à M. LABAT,
M. BARTHES a donné procuration à M. L'HOSTIS,
Mme VALLET-DE CEA a donné procuration à Mme PERRY,
M. HURIER a donné procuration à M. YANINI,
M. DA PONTE a donné procuration à M. LAPORTE,
Mme HEINRICH a donné procuration à M. BLANCHARD.

Absent :

M. DECONZANET.

M. LABAT est nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Votants	26
Pour	26
Contre	
Abstentions	

D-2016-05-24 Délibération contre l'installation des compteurs Linky

Les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et la pose de compteurs communicants LINKY visent au contraire à favoriser les intérêts commerciaux, en particulier ceux d'ERDF.

Il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante.

Les compteurs communicants LINKY, bien que prétendus « intelligents », sont aisément 'piratables'. Bien sûr, les installateurs assurent que tout est « parfaitement sécurisé », mais l'actualité montre que des systèmes supposés être encore bien plus « sécurisés » (banques, ministères...) sont régulièrement pris en défaut.

Les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques, ce qui représente à l'évidence un risque

pour le respect de la vie privée.

Les compteurs communicants LINKY sont facteurs de risques supplémentaires pour la santé des habitants de par les ondes et rayonnements qu'ils émettent. Diverses associations telles que la CLCV, Robin des Toits, PRIARTEM, la CRIIREM nous alertent à ce sujet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213303977-20160503-D20160524-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet: 11/05/2016

Le Conseil municipal de Sainte-Eulalie rappelle que les compteurs d'électricité appartenant à Sainte-Eulalie, propriétés de la collectivité, ne seront pas remplacés par des compteurs communicants (de type LINKY ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne sera installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune.

La Municipalité demande au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde d'intervenir auprès d'ERDF pour lui signifier que les compteurs communicants ne doivent pas être installés à Sainte-Eulalie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter contre l'installation des compteurs Linky.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
SAINTE-EULALIE LE 03/05/2016

LE MAIRE
HUBERT LAPORTE

